



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 31 octobre 2008

## **Hausse des frais de transport : qui doit payer ?**

**L'Association suisse des transports routiers s'attend pour l'année 2009 à une hausse des frais de transport de l'ordre de 5 à 8 %, résultat de la progression de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi qu'au durcissement des dispositions légales. Le secteur des transports, on le comprend, ne veut pas faire les frais de ce renchérissement et entend répercuter la hausse sur ses clients. Il serait tout aussi anormal de vouloir faire boire cette potion amère aux paysans. L'USP demande donc aux grands distributeurs de répercuter ces hausses de prix sur le prix de vente au détail.**

L'agriculture suisse appuie la politique nationale des transports. Elle n'est pas opposée au prélèvement d'une taxe sur le transit alpin visant le trafic de frontière à frontière. Il est toutefois temps de se rendre compte que pour les transports à l'intérieur du pays, le transfert du trafic routier au rail constitue une illusion.

Le transport routier est indispensable à l'économie suisse et notamment à son agriculture. Il est évident que l'agriculture exploite des zones excentrées qui ne sont que mal ou pas du tout accessibles par le rail. L'implantation de la plupart des exploitations agricoles dans des zones périphériques rend obligatoire le transport par la route, qu'il s'agisse du transport d'animaux, de la collecte du lait ou des produits des grandes cultures, de la livraison d'aliments pour animaux ou d'engrais.

Le Conseil fédéral a toujours affirmé que la RPLP constitue une taxe incitative et qu'elle doit par conséquent être répercutée sur le prix des produits et donc sur les consommateurs. Mais c'est l'inverse qui s'est passé : la RPLP a eu pour effet de diminuer le revenu que les familles paysannes tirent de leurs produits. Une fois de plus, c'est le petit qui est puni et l'agriculture doit assumer une taxe de plus. On réduit les prix à la production en prétendant qu'il est impossible d'imposer une augmentation de prix sur le marché et que les paysans doivent participer à l'augmentation des frais de transport en acceptant une baisse des prix de vente de leurs produits.

La cherté de l'environnement économique constitue aujourd'hui déjà un défi de taille pour les exploitations agricoles. Il n'y a plus place dans ce contexte pour de nouveaux facteurs renchérisant les frais de production. Comme l'introduction de la taxe sur le trafic de poids lourds liée aux prestations a été en fin de compte approuvée en septembre 1998 par le peuple suisse, l'USP demande que la hausse des frais de transport soit logiquement répercutée sur le consommateur.

### *Renseignements :*

*Heinz Hänni, Energie et environnement USP, tél. 031 385 36 44, portable 079 510 17 75*

*Sandra Helfenstein, porte-parole USP, tél. 056 462 52 21, portable 079 826 89 75*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*